

Participation du public – motifs de la décision

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir

Soumis à participation du public 21 juin au 11 juillet 2019 sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Motifs de la décision

Compte tenu de la participation majoritairement favorable à la consultation du public, l'arrêté peut être adopté.

Toutefois, les deux avis demandant une précision concernant le périmètre d'application de l'augmentation de la taille minimale de la sole en Manche Est seront pris en compte.

Il sera précisé dans l'arrêté :

SOLES	<i>Solea spp.</i>	Régions Hauts de France et Normandie, à l'Est du Cap de la Hague : 25 cm Autres zones : 24 cm
-------	-------------------	--

Cela facilitera la lecture et l'application de l'arrêté, plutôt que de faire référence à la Manche Est.